

**Liffré ≡ Cormier**  
**COMMUNAUTÉ**



# Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025

## TOME 6

### Résumé Non Technique

Version du 07/10/2019

PCAET – septembre 2019

©Liffre Cormier Communauté

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de Liffre Cormier Communauté. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite aux autorités compétentes au sein de Liffre Cormier Communauté.

Liffre  $\equiv$  Cormier  
C O M M U N A U T É

28 Rue La Fontaine 35340 Liffre

[www.liffre-cormier.fr](http://www.liffre-cormier.fr)

Publié par Liffre Cormier Communauté, septembre 2019

## Sommaire

1. Préambule.....	4
2. Le PCAET : une démarche concertée.....	4
3. Méthode de l'évaluation environnementale.....	5
4. Articulation avec les engagements nationaux et régionaux.....	6
5. Synthèse des enjeux environnementaux .....	7
6. Présentation et justification du scénario .....	9
7. Evaluation des incidences environnementales prévisibles du PCAET .....	10
8. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 .....	12
9. Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du PCAET .....	12
10. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET .....	13

## 1. PREAMBULE

Liffré-Cormier Communauté a décidé de lancer l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2017, lors de la séance du Conseil Communautaire du 20 novembre 2017. La finalité de ce Plan Climat poursuit deux objectifs principaux qui sont :

- L'atténuation/la réduction des émissions de GES ;
- L'adaptation au changement climatique : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Deux objectifs supplémentaires ont été ajoutés par les élus de Liffré-Cormier Communauté :

- Le développement des emplois, notamment dans le domaine de la transition énergétique ;
- L'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, et notamment son article 188, modifie les exigences réglementaires concernant les Plans climat qui deviennent des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), devant être adoptés avant le 31 décembre 2018 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Depuis la réforme de l'Evaluation Environnementale (ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n°2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climats Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

L'Evaluation Environnementale Stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

1. Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
2. Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
3. Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

## 2. LE PCAET : UNE DEMARCHE CONCERTEE

Des instances de pilotage, comité technique et comité de pilotage, ont été organisées par Liffré-Cormier Communauté, afin d'assurer un suivi pour l'élaboration du PCAET. Le comité de pilotage est constitué des membres du bureau communautaire.

Entre avril 2018 et octobre 2019, plusieurs instances de pilotage se sont réunies pour débattre et décider des choix à opérer pour l'élaboration du PCAET : 4 Comités techniques, 3 Comités pilotage, un séminaire d'élus spécifique à la réflexion sur la stratégie et l'appropriation des enjeux.

Les comités de pilotage ont permis une appropriation des enjeux du PCAET. Ces rassemblements ont permis aux élus de prioriser les enjeux et de mettre en avant la transversalité du PCAET, en lien avec les différentes politiques menées par Liffré-Cormier Communauté.

Si la mise en œuvre du Plan Climat relève en partie des collectivités, la portée des actions dépendra largement de l'engagement des acteurs et habitants dans cette dynamique. C'est pourquoi Liffré-Cormier Communauté a décidé d'amorcer un processus de concertation avec les acteurs du territoire et les habitants, à plusieurs temps forts de la construction du PCAET.

Deux formats de temps de concertation ont été proposés :

- ➔ Les Forum-acteurs : ces temps de travail étaient dédiés aux acteurs socioprofessionnels et aux partenaires institutionnels du territoire : collectivité, institution, établissement public, association, entreprise, office public de l'habitat, organisme consulaire ou organisation professionnelle. Deux forums ont été organisés, chacun a réuni environ 45 participants.
- ➔ Les Labos participatifs et citoyens sont des temps ouverts à tous : habitants, citoyens, bénévoles associatifs, entrepreneurs, élus et membres du conseil de développement... Deux labos ont été organisés : le premier a réuni environ 90 participants, le second une soixantaine.

Via la diffusion des « cahiers d'acteurs », Liffré-Cormier Communauté a proposé aux acteurs du territoire de formaliser un engagement en présentant une action déjà menée ou en projet, qui pourrait s'inscrire dans le futur Plan Climat. Tous les collectifs ont été invités à valoriser leurs initiatives et leurs idées en matière de transition climatique et énergétique : les associations, les organismes consulaires, les partenaires institutionnels, les collectivités, les instances représentatives ou de concertation, mais aussi des entreprises, des agriculteurs, des citoyens...

### 3. METHODE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La méthode d'élaboration de l'Évaluation Environnementale a privilégié des outils simples et analytiques, sur la base de tableau croisé synthétique. Par ailleurs, nous avons attaché une importance à croiser systématiquement l'Évaluation Environnementale avec les enjeux Climat-Air-Energie du PCAET, afin de ne pas s'écarter des thèmes principaux visés.

Chacune des thématiques environnementales a été analysée pour chaque action de la stratégie Air-Energie-Climat. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions :

- Par l'élaboration d'une grille de suivi de l'EES : enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET, et dans le programme d'actions.
- Par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions : les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec l'ensemble des thématiques environnementales. La synthèse du tableau d'analyse a permis de mettre en évidence les actions à plus fort impact environnemental potentiel (et donc celles nécessitant la définition de mesures ERC).

**Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires** sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte-tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations du PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, la **mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune**. Pour chaque action du PCAET, la fiche précise le niveau de l'efficacité carbone, la difficulté, le coût de mise en œuvre et l'impact sur la qualité de l'air. Par ailleurs, les émissions initiales de CO<sub>2</sub> du poste émetteur sont également rappelées, permettant de formaliser le suivi des indicateurs « carbonés ».

Les mesures proposées sont donc majoritairement marginales dans la cadre du rapport de l'évaluation environnementale.

## 4. ARTICULATION AVEC LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET REGIONAUX

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de Liffré-Cormier Communauté. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectifs :

- De réduire les émissions de GES du territoire (volet « atténuation ») ;
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte. La Région Bretagne n'a pas encore élaboré son SRADDET.

Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

**Le Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Rennes**, approuvé le 29 mai 2015, est un document d'urbanisme également concerné par les objectifs Air-Energie-Climat du PCAET. L'analyse environnementale permet de mettre en évidence le fait que la mise en œuvre du PCAET va dans un sens positif, en allant parfois plus loin que le SCoT dans l'écriture des actions (sur les volets qui lui sont propres : la diminution des émissions de GES, des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air, et d'adaptation au changement climatique).

### **Prise en compte de la SNBC et du SRCAE lors de l'élaboration du PCAET de LCC**

Suite à l'établissement du profil Energie – Gaz à Effet de Serre du territoire de Liffré-Cormier Communauté, les scénarii suivants ont été calculés :

- Scénario tendanciel (sure base de l'évolution des émissions par secteur depuis 2010),
- Scénario de déclinaison de la SNBC en les rapportant à une échelle régionale, puis à l'échelle de Liffré-Cormier Communauté (potentiels réels du territoire) aux horizons 2026, 2030 et 2050

Les objectifs nationaux définis par la Stratégie National Bas-Carbone, croisés avec ceux du SRCAE de la Région Bretagne, ont été adaptés et appliqués aux émissions et aux consommations du territoire. Cela a permis de définir des objectifs territoriaux réalisables et en cohérence avec les exigences des programmes nationaux (SNBC) et régionaux (SRCAE), pour la réalisation de la stratégie Air Energie Climat.

**Liffré-Cormier Communauté a bien pris en compte les objectifs de la SNBC et du SRCAE dans les choix opérés sur son scénario de PCAET, en adaptant notamment les objectifs aux réalités de leur territoire. Elles ont même servi de base à l'élaboration du document, afin d'anticiper dès en amont l'articulation de la stratégie climat air énergie du territoire avec les objectifs nationaux.**

## 5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant résume les enjeux du diagnostic PCAET de Liffré-Cormier Communauté et les enjeux de l'évaluation environnementale stratégique qui leurs sont associés.

	Enjeux Climat Air Énergie	Enjeux EES
Consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire la facture énergétique / lutter contre la précarité énergétique / Améliorer la qualité de l'air</li> <li>▪ Secteurs prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Bâtiments 46% des consommations (35% résidentiel / 11% Tertiaire)</li> <li>&gt; Transport 38% des consommations</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recherche de formes urbaines et architecturales efficiente en énergie, tout en prenant en compte l'insertion paysagère avec le tissu urbain existant</li> <li>▪ Intégrer la préservation du patrimoine architectural dans la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables (ex : isolation par l'extérieur, PV et contraintes des ABF)</li> </ul>
Émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limiter le réchauffement / Améliorer la qualité de l'air</li> <li>▪ Secteurs prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Agriculture 50% des émissions (94% non énergétique dont 85% liées à l'élevage)</li> <li>&gt; Transport routier 26% des émissions</li> <li>&gt; Résidentiel 12% (majoritairement lié au chauffage)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limiter les consommations d'espace : en lien avec préservation des terres à forte valeur agronomique, et des espaces natures source de biodiversité</li> <li>▪ Améliorer l'intégration des enjeux « santé » dans les projets d'aménagement (qualité du cadre de vie, mobilités-transports, inégalité territoriale de santé)</li> <li>▪ Rapprocher les enjeux sanitaires et sociaux à la rénovation des logements</li> <li>▪ Potentielle réduction des nuisances sonores liées aux déplacements (moins de trafic routier)</li> </ul>
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements (dont l'énergie de récupération)</li> <li>▪ Créer de la valeur sur le territoire (activité économique)</li> <li>▪ Impliquer la population pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre en compte l'impact paysager potentiel des installations d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque notamment)</li> <li>▪ Allier le développement de la filière bois et le maintien/la restauration du maillage bocager et forestier (potentiel biomasse, gestion durable du bocage en lien avec les agriculteurs)</li> <li>▪ Utiliser les potentiels de valorisation énergétique (méthanisation, systèmes industriels, déchets)</li> </ul>
Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la sécurité énergétique du territoire</li> <li>▪ Permettre le développement de la production locales d'énergie (injection dans les réseaux)</li> </ul>	<p><b>Tout réseau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages, et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux</li> </ul> <p><b>Réseaux d'eaux et d'assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rechercher la performance énergétique des réseaux d'alimentation en eau potable, et des réseaux d'assainissement (opportunité sur le territoire avec la prise de compétence)</li> <li>▪ Développer des systèmes de valorisation énergétique et/ou organique (ex : système de cogénération sur la nouvelle Step de Liffré).</li> <li>▪ Améliorer la connaissance des réseaux d'eaux pluviales, pour une meilleure qualité des eaux et une régulation des inondations</li> </ul>
Séquestration	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter la séquestration par la limitation de l'artificialisation des sols.</li> <li>▪ Développer les forêts, boisements et linéaires bocagers et en améliorer la gestion</li> <li>▪ Valoriser les prairies permanentes et encourager aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associer la protection des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers)</li> </ul>
Développement des filières de matériaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des émissions de GES et augmentation de la séquestration. Création d'activités économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien des filières énergétiques et agro matériaux en lien avec la qualité de l'air intérieur des bâtiments</li> </ul>

Biosourcés (construction)		
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la qualité de l'air extérieur par la réduction des polluants atmosphériques (tous polluants et tous secteurs : transport routier, agriculture, ...)</li> <li>▪ Sensibiliser les habitants / acteurs du territoire / usagers en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction de l'exposition des habitants aux produits chimiques qui pourraient être contenus dans les matériaux</li> <li>▪ Réduction de la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratique en matière de mobilité (développement de modes alternatifs à la voiture et des mobilités actives ; nouveaux systèmes de motorisation)</li> <li>▪ Développer une approche intégrant les composantes environnementales, sociales et sanitaires de la rénovation (priorité aux ménages en précarité, dont des populations sensibles aux pollutions)</li> </ul>
Vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticiper les effets du changement climatique sur les populations (dont les plus vulnérables), l'environnement du territoire et les activités économiques (dont l'impact économique des phénomènes climatiques extrêmes)</li> </ul>	<p><b>Eaux souterraines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adapter la gestion de la ressource en eau au contexte du changement climatique (adaptation en période de sécheresse, et des usages associés)</li> <li>▪ Reconquête de la qualité des masses d'eau</li> </ul> <p><b>Espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévention des incendies en période de sécheresse (notamment forêts de Rennes et de Liffré &gt; risque majeur)</li> <li>▪ Adaptation des filières forestières au changement climatique</li> </ul> <p><b>Espaces agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de la qualité de la ressource en eau (nitrates et pesticides)</li> <li>▪ Evolution vers des pratiques plus durables et réduction des intrants</li> <li>▪ Maintien d'une agriculture et d'un système d'élevage pérenne malgré la réduction de la ressource en eau</li> </ul>

De ce tableau ressortent **5 thèmes environnementaux prioritaires** aux regards des sensibilités du territoire :

1. Aménagement et urbanisme : prend en considération des sous-thèmes de la lutte contre l'étalement urbain et la densification ; les îlots de fraîcheur et de chaleur ; la mobilité et le rapprochement des lieux pour diminuer les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air ; la limitation de l'artificialisation des sols pour améliorer le potentiel de stockage du carbone. L'aspect de la mobilité prend également l'enjeu de réduction de la dépendance à la voiture individuelle.
2. Préservation de la ressource en eau : le territoire étant soumis à une sensibilité sur la qualité de ressource en eau, il s'agit d'un enjeu environnemental prioritaire sur le territoire. Au-delà de la qualité de l'eau potable distribuée et de la sensibilité aux nitrates de la masse d'eau de la Vilaine, et du Couesnon, s'ajoute un enjeu de partage de la ressource entre la préservation des milieux naturels et les différents usagers, notamment dans un contexte de changement climatique.
3. Adaptation du territoire : thème très transversal, l'enjeu regroupe la gestion des eaux pluviales et la prévention des risques d'inondation, mais aussi l'anticipation des risques liés au changement climatique. A cela s'ajoute un volet socio-économique, par l'adaptation du territoire vis-à-vis de la dépendance énergétique (et économique) des ménages, et notamment des ménages en précarité, et l'anticipation des impacts sanitaires du changement climatique.

4. Préserver la santé des habitants de Liffré-Cormier Communauté : il s'agit, là encore, d'un thème transversal qui aborde des sensibilités bien spécifiques au territoire comme la qualité de l'eau potable (vulnérabilité de la Région Bretagne), et des enjeux plus globaux comme la lutte contre les pollutions atmosphériques et la qualité de l'air intérieur (les ménages fragiles et vulnérables les plus sensibles et souvent les plus impactés), ou encore la rénovation de l'habitat en lien avec les questions de salubrité, de qualité et confort de vie, de lutte contre les risques sanitaires, sociaux et environnementaux).
5. Biodiversité et milieux naturels : enfin, la biodiversité et les milieux naturels sont un atout pour la qualité de vie du territoire, ils présentent également des potentiels de valorisation énergétique et de puits de carbone ; l'enjeu est plutôt de viser un équilibre entre le dynamisme de développement du territoire, et la préservation des milieux naturels, la faune et la flore présente sur le territoire.

Les enjeux ont été soumis aux élus lors de Comités de Pilotage, afin de les prioriser. Au-delà de la priorisation, ce travail a permis une réelle appropriation des enjeux du PCAET.

## 6. PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU SCENARIO

### → Le scénario choisi

La stratégie retenue par les élus reprend les objectifs de la SNBC, mais avec une déclinaison locale selon le profil d'émissions et de consommations du territoire, afin de fixer un cap ambitieux et adapté aux enjeux climatiques.

Les déclinaisons locales pour les émissions, les consommations et la part d'EnR dans le mix énergétique du territoire sont les suivantes :

#### - Emissions de GES

Emissions en TCO <sub>2</sub>	Etat 2010	2026	2030	2050
Total	166 796	-22%	-33%	-65%

#### - Consommations énergétiques

Consommations en GWh	Etat 2010	2026	2030	2050
Total	430	-16%	-20%	-50%

#### - Part des EnR dans le mix énergétique total

Part d'EnR dans le mix énergétique	Etat 2015	2030	2050
Total	9 %	32 %	100 %

Un des objectifs pour Liffré-Cormier Communauté est également d'engager l'ensemble des acteurs du territoire à se mobiliser pour poursuivre ces objectifs. La diffusion de l'information et la sensibilisation sont primordiales pour la réalisation de cet objectif.

La Communauté de Communes souhaite aussi mettre l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre indirect (liées aux consommations alimentaires qui représentent la moitié des émissions du territoire), et sur l'adaptation au changement climatique (afin de diminuer la vulnérabilité des acteurs du territoire au changement climatique).

**A partir des objectifs fixés par l'État et déclinés sur le territoire, la Communauté de communes souhaite faire de son Plan Climat un réel projet de développement durable. Aussi, les ambitions politiques formulées dans la stratégie permettront de fixer la dynamique de l'action locale.**

En tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, Liffré-Cormier Communauté souhaite ainsi développer **une politique d'accompagnement aux changements, pour tous les acteurs.**

La stratégie déployée dans le PCAET vise ainsi à tendre collectivement vers :

- **Un mode de vie et des pratiques moins carbonés** : avec la conciliation d'une politique d'aménagement ambitieuse avec un impact minime sur le climat, la mise en place d'un schéma communautaire des déplacements visant leur optimisation et une évolution des pratiques de consommation et d'alimentation ;
- **Un territoire énergétiquement autonome** : en passant par la définition du potentiel de développement des EnR, la mise en place d'une planification énergétique, l'adaptation des entreprises et des exploitations agricoles, et la montée en compétence des acteurs locaux de l'énergie ;
- **Une organisation sociale engageante, solidaire et résiliente** : passant par la transformation du modèle de développement local, un engagement exemplaire des acteurs du territoire et en initiant des innovations sociales et environnementales.

## 7. EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES PREVISIBLES DU PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les différentes thématiques de l'Etat Initial de l'Environnement avec les fiches-actions. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou neutre pour chaque thématique transversale et prioritaire définie dans les enjeux de l'EIE ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant impacter le plus significativement l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (tableau complet réalisé dans le document d'EES). Ci-après les points saillants qui sont ressortis de l'analyse environnementale.

➔ **Les impacts négatifs/points de vigilance sont ciblés à quelques thématiques**

- Les impacts négatifs (impacts qui ne peuvent pas être évités) : 3 actions au total

Action 1.2.9 « Création d'un service de prêts de véhicules propres » : les impacts négatifs se concentrent sur la production d'électricité nécessaire au développement des véhicules électriques. L'électricité provenant majoritairement des centrales nucléaires, et les véhicules utilisant des batteries lithium-ions.

### **Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique :**

- Vers une autoproduction de l'énergie électrique avec du renouvelable pour le territoire, se substituant ainsi au nucléaire (cf action 2.1.8 du PCAET)
- VAE à favoriser quand cela peut être une alternative à la voiture individuelle

Action 1.2.3 « Favoriser les déplacements à vélo » et action 1.2.5 « Encourager le covoiturage » : nécessitent des aménagements, les impacts négatifs se concentrent sur l'imperméabilisation des sols, la consommation d'espaces et l'utilisation de matières premières pour les travaux d'aménagement.

### **Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique :**

- Orienter les choix de revêtement des nouvelles aires de covoiturage et des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables
- Végétaliser les aires de covoiturage (en lisière, plantation de rangée d'arbres) pour favoriser l'infiltration de l'eau, mais aussi pour créer des zones d'ombrage

- Les points de vigilance (impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire)

Les actions 1.3.1 « Eviter, réduire et mieux valoriser les déchets », 2.1.4 « Développer la méthanisation et le bio GNV / Intégrer le biogaz à la ville et aux villages de demain » et 2.1.6 « Développer la filière bois (énergie et construction) » ont des impacts potentiellement négatifs sur la qualité de l'air (émissions supplémentaires liées à la fermentation anaérobie, à la mauvaise combustion du bois et au développement des EnR).

### **Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique sur les déchets :**

- Impact potentiel sur la Qualité de l'air et les odeurs d'un méthaniseur : conditionnement du projet à la réalisation d'une étude d'impact
- Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur).
- Sensibiliser aux bonnes pratiques de compostage

**Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique sur le bois :**

- Encourager le remplacement des installations individuelles de chauffage au bois peu performant
- Pour les installations collectives, intégrer des critères sur la performance des systèmes de traitement des fumées

10 actions sont concernées par des points de vigilance sur les matériaux, ces impacts sont relatifs aux constructions et aux aménagements sur le territoire et également aux rénovations.

**Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique :**

- Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, matériaux recyclés, agro matériaux, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)
- dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique.

15 actions présentes des points de vigilance sur la thématique patrimoine architectural et paysage. Il s'agit plus ici d'un point de vigilance, concernant l'insertion des nouvelles formes urbaines compactes dans le tissu urbain existant, et le potentiel impact visuel des systèmes de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires par exemple).

**Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique :**

- dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive
- Intégrer une charte de chantier propre lors des travaux pour limiter l'impact des aménagements

Pour les projets portés par la Communauté de Communes ou les communes :

- Intégrer systématiquement, dans tout marché de rénovation, la qualité environnementale des bâtiments (fixer et suivre des objectifs), ainsi qu'une charte de chantier propre (intégrant également la prise en compte de l'impact des nuisances pour les riverains).

**➔ Les impacts positifs sur l'environnement, et particulièrement sur les thèmes qui concernent le PCAET**

Pratiquement, l'ensemble des actions présentes un impact positif sur le climat, les émissions de Gaz à Effet de Serre, les ressources non renouvelables, et la santé.

Au total, **22 actions** n'ont que des impacts positifs ou très positifs, avec des effets positifs cumulés.

Les thématiques comportant le plus d'impacts positifs sont :

- **L'adaptation au changement climatique**, un nombre important d'actions traite de l'adaptation du territoire au changement climatique, et des publics les plus vulnérables.
- **La biodiversité, la séquestration carbone et la préservation de la ressource en eau** sont des thématiques qui bénéficient souvent d'un impact positif grâce aux actions.
- **La consommation/l'alimentation** en énergie sont des thématiques abordées avec des approches d'efficacité, de sobriété et de changement des comportements.

De plus, l'évaluation environnementale va plus loin que les thématiques purement environnementales, et prend en considération des impacts économiques et sociaux pour le territoire.

Il s'agit d'enjeux prioritaires définis par les élus lors des phases d'échanges sur le diagnostic et les enjeux du PCAET et de l'EES.

## 8. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Le PCAET n'a pas de projets localisés pouvant impacter de manière significative la conservation du site Natura 2000. En revanche, des actions nécessitent une certaine vigilance, et d'autres vont au contraire soutenir la pérennité du site Natura2000.

**Points de vigilance** concernant les actions nécessitant des aménagements urbains, de voiries ou une artificialisation des sols. Si certaines de ces actions se réalisent sur ou proche de la zone Natura2000, une étude d'impact ainsi que des mesures ERC devront être envisagées.

**Les actions soutenant la pérennité du site Natura2000** se divisent en plusieurs types d'actions spécifiques à :

- La ressource en eau (préservation de la ressource, changement des pratiques agricoles, ...)
- Le changement d'affectation des sols (augmenter la séquestration de CO<sub>2</sub>, encourager la végétalisation, ...)
- La limitation des impacts des activités humaines et la promotion du territoire (limitation de l'éclairage public, la promotion d'un tourisme climato-compatible, ...)

## 9. MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET SI POSSIBLE COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PCAET

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence des points de vigilance et des recommandations dans la mise en œuvre des actions potentiellement impactantes pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte-tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, la **mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune.**

Les mesures proposées restent majoritairement marginales dans le cadre du rapport de l'évaluation environnementale et sont là pour faire des recommandations pour encadrer la mise en œuvre des actions :

- Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (matériaux perméables, recyclés, bio-sourcés, ...)
- Végétaliser au maximum lors des aménagements des voiries ou des infrastructures
- Sensibiliser et accompagner les habitants et professionnels aux bonnes pratiques (tri des déchets, changement des installations de chauffage peu performantes, pratiques sobres liés au numérique, ...)
- Intégrer des critères de performance, d'efficacité énergétique et de qualité environnementale (charte de chantier pour limiter l'impact des aménagements, maximiser la performance des systèmes de traitement de fumée pour les installations collectives, ...)
- Pour les projets portés par Liffré-Cormier Communauté, intégrer dans tout marché de rénovation la qualité environnementale des bâtiments, ainsi qu'une charte de chantier propre
- Pratiquer la compensation carbone des entreprises (replantation ou remplacement de plantations pauvres)

## 10. DISPOSITIF DE SUIVI ET INDICATEURS DU PCAET

Afin de permettre une amélioration continue du PCAET, une évaluation des différentes phases de mises en œuvre sera réalisée. **Ainsi des indicateurs ont été définis** afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre les objectifs fixés.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de Liffré-Cormier Communauté, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- **des indicateurs de réalisation** permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée, conformément aux objectifs et modalités fixés,
- **des indicateurs de résultats** permettant d'identifier si l'action a atteint les résultats escomptés, et visant si besoin à ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif.

Par ailleurs, pour définir les indicateurs de suivi du PCAET, la méthodologie s'est inspirée d'outils existants, comme Climat Pratic (mis en œuvre par la collectivité), et par la démarche de labellisation Cit'ergie (intégrant des indicateurs de suivi dans le référentiel d'évaluation, pertinent pour le suivi des politique Climat Air Energie). L'objectif était d'apporter un caractère opérationnel au dispositif de suivi des actions du PCAET.

**Un comité de suivi** de cette évaluation est mis en place, il est issu du comité de pilotage qui a permis l'élaboration du document initial : les acteurs du territoire, les élus, les services de Liffré Cormier Communauté. L'évaluation se fera à l'aide d'outils restant à compléter mais l'ensemble des fiches actions présentent déjà un éventail d'indicateurs situé à différents niveaux (qualitatif, quantitatifs, incidence qualité de l'air...) qui permettront, une fois complétés, une évaluation objective de la démarche.